Cher(e) adhérent(e),

Je suis heureuse de vous compter dans notre grande famille fédérale pour le début de cette nouvelle saison sportive 2024/2025 et vous remercie sincèrement pour votre soutien.

La FFRandonnée s'investit chaque jour avec ses 3 450 clubs affiliés ainsi que ses 110 comités départementaux et régionaux, pour vous permettre d'assouvir votre passion dans les meilleures conditions possibles.

Plus de 20 000 bénévoles formés par la Fédération vous permettent de randonner avec plaisir et en toute convivialité au plus près de chez vous ou au loin et sur tous types de terrain : campagne, littoral, ville, montagne. Ils sont aussi garants de votre sécurité. Ce sont ainsi près de 10 000 baliseurs-collecteurs qui œuvrent quotidiennement pour vous proposer un réseau remarquable de plus de 120 000 km d'itinéraires labellisés (GR®, GR® de Pays, PR) en métropole et outre-mer et pour enrichir notre application MaRando®

forte de plus de 8 000 circuits disponibles. Ce sont également près de 10 000 animateurs dans les clubs qui vous reçoivent et animent vos sorties en randonnée mais aussi en longe côte, marche nordique, raquette à neige, pratiques santé ou encore en fast hiking. Et pour garder le contact entre membres du club et partager vos parcours de rando, n'hésitez pas à utiliser la fonctionnalité Ma Tribu de l'application MaRando®.

Toujours plus proche de ses licenciés et de ses clubs, conformément à la loi du sport, la FFRandonnée leur donne plus de poids lors des élections grâce au vote direct des clubs pour 50% des suffrages en supplément du vote exprimé par leurs comité (intégré dans nos statuts et applicable dès novembre 2024).

Enfin nous renouvelons les « Trophées des clubs » pour une troisième saison afin de valoriser la richesse des projets sportifs, écologiques, sociaux ou éducatifs développés au sein des clubs. Alors votre club sera-t'il le prochain lauréat?

Quels que soient la forme ou le lieu de votre pratique, je vous souhaite de belles marches et randonnées sur les sentiers de France où d'ailleurs !

Sportivement.

PASSION RANDO

- Le magazine de tous les passionnés de randonnée!
- ABONNEZ-VOUS auprès de votre club ou directement sur www.ffrandonnee.fr
- > Rubrique Passion Rando
- OFFRE ADHÉRENT : 10€ pour 4 n° par an au lieu de 16€

La Présidente FFRandonnée Brigitte Soulary Répartition de l'utilisation des revenus de votre licence L'APPLI MARANDO®, 100 % GRATUITE POUR LES LICENCIÉS* La seule application de randonnée pensée par des passionnés pour des passionnés !

Avantages partenaires Profitez de tarifs préférentiels pour vos achats de matériel, séjours et voyages en France et à l'étranger, avec votre club ou à titre personnel.

Vos avantages sur **www.ffrandonnee.fr** > Rubrique FFRandonnée / Partenaires

































































Que faire en cas de sinistre?

- Déclarer l'accident dans les 10 jours ouvrés :

www.ffrandonnee.fr Rubrique Extranet>Déclaration de sinistre.

- Pour une déclaration par courrier: Willis Towers Watson France, Département Sport et Événement DGPL FÉDÉRATIONS, 2 Rue de Gourville 45911 Orléans Cedex 9
- Indiquer le lieu précis, la date et les circonstances détaillées de cet accident.
- Quel que soit le mode de déclaration choisi, s'il s'agit d'un sinistre mettant en jeu la garantie des accidents corporels (Individuelle Accident), envoyer un certificat médical le justifiant sous pli confidentiel à l'attention du Médecin-Conseil de Willis Towers Watson France.
- Indiquer l'identité et l'adresse de la victime (le tiers) et la nature des dommages corporels ou des dégâts matériels causés,
- s'il s'agit d'un sinistre de responsabilité civile.
- Pour activer la garantie Assistance Rapatriement, en cas d'accident ou de maladie grave,

appeler MUTUAIDE ASSISTANCE au +33 1 45 16 84 99 (en France ou depuis l'étranger) et indiquer le numéro de contrat 8710. ATTENTION !

- Toute déclaration doit être accompagnée d'une photocopie de la licence. Ne pas envoyer la déclaration à la Fédération.

TARIFS Type de licence	Part licence	Part assurance	Prix total licence*	
IS - Individuelle sans assurance	28,00 €		28,00 €	
IR - Individuelle avec Responsa- bilité Civile (RC)	28,00 €	0,70 €	28,70 €	
IRA - Licence avec RC et Accidents corporels (AC)	28,00 €	2,85€	30,85 €	
IMPN - Licence Multiloisirs pleine nature (RC + AC)	28,00 €	14,90 €	42,90 €	
IR - FFSA/FFH – Double licence Sports Adaptés/Handisport (RC)	7,70 €	0,70 €	8,40 €	
I Comités - Licence souscrite auprès d'un comité (RC + AC)	37,00 €	2,85€	39,85 €	
Jeune (RC + AC)	11,15 €	2,85€	14,00 €	
Compétition (RC + AC)	53,15€	2,85€	56,00 €	
FS - Licence sans assurance	56,00 €		56,00 €	
FR - Licence avec RC	56,00 €	0,95€	56,95 €	
FRA - Licence avec RC et AC	56,00€	5,50 €	61,50 €	
FMPN - Licence Multiloisirs pleine nature (RC + AC)	56,00€	29,60 €	85,60 €	

Domaine des garanties	IS/FS	IR/FR/ IR FFSA IR FFH/	IRA/ FRA/ IComités Pass découverte	IMPN/ FMPN
Activités assurées dans le monde entier (à l'exception des pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et /ou les Nations-Unies ainsi que les pays suivants : Russie, Biélorussie, Ukraine, Afghanistan, Corée du Nord, Irak, Iran, Somalie, Soudan et Syrie) excepté pour les personnes de nationalité étrangère et étant domiciliées à l'étranger et pour les Français étant domiciliés à l'étranger				
Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail ou récréatives (Assistance Rapatriement : non).	Néant	•	•	•
• Le trajet A/R « domicile-lieu de la réunion ou de l'activité associative » est couvert. La Responsabilité Civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire (Assistance Rapatriement : non).	Néant	•	•	•
Pratique de la randonnée pédestre à pied, le trail, la raquette à neige, de toute durée, avec ou sans animateur encadrant (avec hébergement en tout gîte, camping et bivouac), de la randonnée avec des publics souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée ; participation au Rando Challenge®, pratique du ski nordique (ski de fond sur pistes damées et balisées, tout déplacement à ski en terrain enneigé nordique), de la randonnée nordique (promenade, randonnée), du raid nordique, de toutes les formes de marche (nordique, afghane, audax, marche d'endurance, ensemble de marches rapides), du trekking, du géocaching, du cani rando (assistance à la marche par traction animale), du Longe Côte Marche Aquatique (activité sportive qui consiste à marcher en milieu aquatique avec une hauteur d'eau située au niveau du diaphragme).	Néant	•	•	•
• Entretien physique pratiqué dans le cadre du club/comité sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline.	Néant	•	•	•
 La pratique en autonomie de la randonnée sous toutes les formes décrites précédemment, donc en dehors des programmations officielles de l'association dont sont membres les assurés (l'animation ou l'encadrement d'un groupe sur initiative personnelle étant exclu). 	Néant	•	•	•
Randonnée avec animaux de bât : ânes, mulets, lamas, dromadaires, pour port de charge y compris des enfants.	Néant	•	•	•
 Plus généralement, les pratiques de loisirs en plein air : camping, footing, boules, pêche, golf, équitation en manège, patinage sur glace et à roulettes, roller skating, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, parcours acrobatique dans les arbres dans les structures professionnelles (sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline). 	Néant		•	•
• Les activités énumérées ci-avant sauf le Longe Côte Marche Aquatique et la cani rando peuvent se pratiquer en tous lieux, sans limite d'altitude, y compris sur des itinéraires possédant des aménagements destinées à sécuriser la progression (échelles, mains courantes) utilisés de façon ponctuelle et sur de courtes distances. En outre, peuvent être utilisés les cheminements nécessitant un moyen de transport non motorisé pour assurer la continuité de l'itinéraire sur courte distance : barque, bateau à chaîne.	Néant	•	•	•
• Franchissement de névés, de canyons secs, de zones rocheuses, avec l'usage de matériels emmenés par précaution (cordes, piolets, crampons) et utilisation de techniques d'alpinisme (main courante, corps morts, baudrier de fortune, assurage) nécessaires à la sécurisation de certains passages sur de courtes distances.	Néant	Néant	•	•
 La randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passages avec petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (peu difficile) de l'échelle internationale de cotation de difficulté de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné. 	Néant	Néant	Néant	•
La via ferrata ou via corda (itinéraire sur paroi rocheuse/équipement spécifique).	Néant	Néant	Néant	•
• Les sports de glisse « hivernaux » : Ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine de la station – Ski de randonnée / ski-alpinisme – Snowboarding (surf des neiges) – Snowkite (association d'une voile de traction à un snowboard ou à des skis).	Néant	Néant	Néant	•
(association) unler vote de utation à un autoni au manural de des ans). Les activités nautiques : Canoë kayak (eau calme, eau vive, en mer) ; canyonisme, rafting, hot dog (descente de rivière avec canoë biplace insubmersible), nage en eau vive.	Néant	Néant	Néant	•
• Les courses ou autres formes de randonnées : Course d'orientation — Trail (course pédestre sur sentiers et chemins) — Cyclotourisme, cyclisme, et leurs disciplines associées (sont exclus : le cyclo-cross et le cyclisme sur piste) ; W (exclus : le VTT de descente et BMX) — Randonnée équestre.	Néant	Néant	Néant	•
 Tous dommages confondus : 20 000 000 € . Dommages matériels et immatériels consécutifs : 5 000 000 € . - par incendie ou dégâts des eaux, en et hors locaux : 1 500 000 € - dommages aux biens confiés : 50 000 € (franchise 50 €) 	Néant	•	•	•
Frais de recherche et de secours ⁽¹⁾ : 7 500 € .	Néant	Néant	•	•
Défense pénale et recours contre un tiers: 50 000 € (franchise: Néant).	Néant	•	•	•
Accidents corporels • Décès (frais d'obsèques) 5 000 € . • Invalidité permanente :	Néant	Néant	•	•
Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à la pratique : 600 € dont 200 € pour les lunettes non correctrices, avec une franchise de 30 € non applicable pour le matériel de sécurité (téléphone, GPS) et le matériel utilisé par un licencié souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée.	Néant	Néant	•	•
Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que : La maladie ou l'accident survient en France ou à l'étranger, entraîne une hospitalisation y compris en ambulatoire, le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et à 90 jours en France. Rapatriement et transport sanitaire (frais réels) Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire : 150 € par nuit, dans la limite de 3 000 € Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour) (frais réels) Rapatriement du corps (frais réels) Rapatriement du corps (frais réels) Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 200 000 € Avance de caution pénale à l'étranger : 20 000 € Retour anticipé du bénéficiaire	Néant Néant	Néant	•	•
Protection juridique des licenciés				
Protection juridique des licenciés (harcèlement, violence psychologique, agression sexuelle, atteinte à votre réputation sur Internet) A FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS/FS OU IR/FR QU'IL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPIN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGE(S) A FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS/FS OU IR/FR QU'IL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPIN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGE(S) A FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS/FS OU IR/FR QU'IL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPIN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGE(S) A FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS/FS OU IR/FR QU'IL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPIN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGE(S) A FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS/FS OU IR/FR QU'IL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPIN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGE (S) A FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS A TRAITE D'UNE LICENCE IS A TRAITE DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPIN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DESTRUMENT (S) A FÉDÉRATION D'UNE D'UN	Néant	•	•	•

LA FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE ISFS QUI IR/TR QU'IL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGE(S) CORPOREL(S) SUBIS) SANS QU'UN RESPONSABLE PUISSE ÊTRE DÉSIGNÉ
VOUS POUVEZ ÉGALEMENT SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLÉMENTIAIRES EN OPTION : CAPITAL DÉCÉS ; INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ; AIDE A DOMICILE ; SI VOUS ÊTES BALISEUR OU COLLECTEUR OFFICIEL OU DIRIGEANT D'UN COMITÉ : GARANTIE MAINTIEN
DE SALAIRE, PERTE D'EMPLO. POUR TOUT RENSEIGNEMENT (COMPLÉMENTIAIRE INTERROGEZ GRAS SAVOYE AUX COORDONNÉES INDIQUESS DANS L'ENCADRÉ.
COnformément au réglement 2016 (1679 du pariente turopéen et du conseil du 27 avril 2016, par voive inscription aux de que les données personnelles que vous renseignez soient utilisées par la FFRandonnée au sein du site de gestion de la vie fédérale aux fins de gérer les services proposés par votre inscription sur le site. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données que vous pouvez exercer en vous adressant à la FFRandonnée à l'adresse suivante : données personnelles@ffrandonnee.ff ou par courrier à : Fédération Française de la Randonnée Proposition sur la protection de vos données personnelles auprès de la CNIL.